

FONDS DE DOTATION BEHJAT SADR

97 rue de Longchamp
Paris 75016
SIREN : 908 763 154

*Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
Déclaré à la sous-préfecture de Paris le 10 juin 2020
Insertion au Journal Officiel du 13 juin 2020*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

1 – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration par procès-verbal du 22 septembre 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L.821-5 du Code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation BEHJAT SADR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et des informations fournies dans l'annexe des comptes et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions susmentionnées, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration.



5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause



la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 avril 2024



Marine JULIEN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
Marchandises					
Avances et Acomptes versés sur commandes	3 880		3 880	3 880	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	12 113		12 113	21 774	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7		7	28
	TOTAL (II)	16 000		16 000	25 682
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	16 000		16 000	25 682

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

COMANCE EXPERT ET CONSEIL
34 rue Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 908 296 833

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Fonds propres consommables	15 633	25 315
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	15 633	25 315
	Total des fonds propres	15 633	25 315
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	368	368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	368	368
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	16 000	25 682
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	368	368
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

COMANCE EXPERT ET CONSEIL
34 rue Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 908 296 833

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	600	1 350
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	27 275	19 086
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	27 875	20 436	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	27 875	20 436
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation	27 875	20 436	
RESULTAT D'EXPLOITATION			

COMANCE EXPERT ET CONSEIL
34 rue Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 908 296 833

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS	De participation COMANCE EXPERT ET CONSEIL		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé 34 rue Raynouard 75016 PARIS		
	Autres intérêts et produits assimilés RCS PARIS 908 296 833		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	27 875	20 436
	TOTAL DES CHARGES	27 875	20 436
	EXCEDENT ou DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	25 315		17 593	27 275	15 633
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	25 315		17 593	27 275	15 633

COMANCE EXPERT ET CONSEIL
34 rue Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 908 296 833

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **16 000** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **27 875** euros
 - un total charges de **27 875** euros

 - dégage un résultat de **0** euros

COMANCE EXPERT ET CONSEIL
34 rue Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 908 296 833

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Fds Dotation FONDS DE DOTATION BEHJAT SADR** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Dotation consommable

Montant de la dotation initiale : 15 000 €

Montant des compléments provenant de versements des fondateurs sous forme de dons manuels au cours de l'exercice 2021 : 34 828,66 €.

Montant des compléments provenant de versements des fondateurs sous forme de dons manuels au cours de l'exercice 2022 : 15 000 €.

Montant de la quote-part affectée au résultat pour l'exercice 2022 : 19 086.41 €.

Montant des compléments provenant de versements des fondateurs sous forme de dons manuels au cours de l'exercice 2023 : 17 593 €.

Montant de la quote-part affectée au résultat pour l'exercice 2023 : 27 275.14 €.

Objet du fonds de dotation

Le fonds de dotation a pour objet de protéger et promouvoir l'œuvre artistique et la mémoire de l'artiste d'origine Iranienne, de grande notoriété, Madame Behjat SADR.

Nature et périmètre des missions

Le fonds de dotation pourra organiser des expositions, superviser et commercialiser des publications sur l'œuvre de Madame Behjat SADR. Il est par ailleurs composé d'un collège d'experts de l'œuvre de Behjat SADR, parmi ses administrateurs, ce qui lui permet de statuer sur l'authentification d'œuvres lui étant présentées.

Moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation pourra, selon l'article 5 des statuts, entre autres :

Délivrer des certificats d'authenticité ;

Soutenir tout type de projet relatifs à l'artiste par tout moyen dudit projet ;

Mener ses propres actions d'intérêt général ;

Détenir des actifs et des droits immobiliers ;

La création et le développement nécessaire au fonctionnement du fonds de dotation (logistique, communication, études d'expertises, gestion du personnel, gestion financière etc.) qui soient conformes à la loi et aux règlements.

Les principes et méthodes comptables applicables et mis en oeuvre

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018:

- Séparation des exercices
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Coûts historiques

Les faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023 ont été établis deux cerfas pour respectivement 15 000 € et 2 592.91 €.

Le nombre de certificats d'authenticité émis en 2023

Ont été établis 2 certificats d'authenticité pour un montant total de 600 € sur l'exercice clos au 31/12/2023.

Annexe libre

Deux cerfas numérotés ont été émis tel que détaillé ci-dessous :

Le 27/08/2023 pour un montant de 15 000 € ;

Le 15/09/2023 pour un montant de 2 592.91 €.

Le fond n'est pas limité à un projet en particulier, il peut s'étendre à tout type de projet.

Absence de fonds provenant à l'étranger

Il n'y a pas de fond provenant de l'étranger sur l'exercice en question même si les statuts n'interdisent pas le fait de collecter des fonds à l'étranger.

Consommation de la dotation consommable

La dotation consommable est consommée conformément à l'objet défini dans les statuts, afin notamment de conserver, de préserver et de promouvoir les oeuvres de l'artiste Behjat SADR et selon les besoins du fonds de dotation pour son fonctionnement.

Le fonds ne fait pas appel à la générosité du public.

Evènements post clôture : Néant.

Fonds dédiés : Néant.

Legs / donations et assurances-vie : Néant.

Concours publics et subventions : Néant.

Contributions volontaires : Néant.

Opérations de mises à disposition gratuite de biens : Néant.

Transactions visées à l'article L612-5 du Code de commerce : Néant.